

# QUEL EST L'OBJECTIF ?



TRIBUNE DE JANVIER 2020

## PVO INDIVIDUELLE ET PVO COLLECTIVE

### 100 % D'ATTEINTE DES OBJECTIFS = 100 % DE PVO VERSES !!!

Lors de la présentation de ses vœux pour 2020, le Directeur général s'est félicité de la très bonne performance opérationnelle de l'Etablissement public en 2019.

Le Directeur général a également disserté sur le fait que pour faire les comptes, il savait bien compter.

Pour la CFE-CGC, les bons comptes font en effet les bons amis, et les personnels et leurs représentants syndicaux savent eux aussi faire les comptes, surtout quand il s'agit de leur rémunération variable.

Or, ce qui paraît aller de soi ne l'est pas pour la Direction des ressources humaines qui, fort de son pouvoir arbitraire et discrétionnaire d'édicter unilatéralement des règles de gestion pour le calcul de la PVO et de la PVOC qui ne relèvent pas d'un accord social entre la Direction et les organisations syndicales, opère pour le plus grand nombre des collaborateurs ayant atteint 100 % de leurs objectifs une retenue !!!

Au passage, la DRH refile cette consigne aux managers de proximité alors que les baromètres sociaux successifs montrent leur désarroi à ne pas pouvoir davantage reconnaître financièrement les personnels de leur service pour leur participation à la performance individuelle et/ou collective.

La **CFE-CGC** demande au Directeur Général de garantir à tous les collaborateurs bénéficiaires d'une PVO que 100 % de celle-ci leur sera bien versée dès lors que les objectifs qui leurs ont été assignés sont totalement atteints, et d'enjoindre la DRH à ne plus jeter de l'huile sur le feu en mettant en porte à faux les managers de proximité.

 Notre site syndical internet <https://cdc.cfe-cgc.fr/>

 Notre application Web : *L'Indispensable*



# PRIME POUR TOUS



TRIBUNE DE JANVIER 2020

## LA CFE-CGC DEMANDE AU DIRECTEUR GENERAL UNE PRIME POUR TOUS DE 500 € !

Lors de ses vœux pour 2020, le Directeur Général s'est félicité du fait que **les résultats** économiques et financiers de l'Établissement public et du groupe pour l'exercice 2019 **sont excellents**.

La **CFE-CGC** demande en conséquence au Directeur Général d'en tirer « **la traduction financière** » **pour tous les personnels**, selon sa propre formulation, en leur accordant une prime spécifique de 500 €, sous forme de complément d'intéressement permettant à celles et ceux qui le souhaiteraient de la verser en tout ou partie sur leur PEE ou leur PERCO pour ne pas en être imposé sur le revenu fiscalement et acquitter de moindres charges sociales de même que l'employeur.

La **CFE-CGC** demande au Directeur Général de retenir cette **proposition bienveillante** plutôt que de renouveler l'opération de 2019 qui l'a amené à ne verser une prime spécifique qu'à quelques collaborateurs, beaucoup en ayant été exclus, et le « net payé » s'étant retrouvé à un niveau très bas car l'EP CDC n'est pas éligible à la « prime Macron » et à ses exonérations fiscales et de charges.

La **CFE-CGC** rappelle que la valeur du point d'indice pour les personnels publics, statutaires CANSSM et privé est gelée alors que l'inflation en 2019 devrait dépasser largement 1%.

La retenue imposée par la DRH depuis plusieurs années dans sa circulaire de campagne de rémunération sur le calcul de la PVO même en cas d'atteinte des objectifs à 100 %, discutable dans son principe et ses modalités de mise en œuvre et le gel du point d'indice, justifient ce complément d'intéressement exceptionnel comme il a déjà été pratiqué dans le passé par de précédents directeurs généraux.

Enfin, si la **CFE-CGC** a voté favorablement en 2019 pour la mise œuvre d'une PVO pour tous, cela ne saurait se traduire par une retenue arbitraire sur celles et ceux qui ont par ailleurs atteint leurs objectifs à 100 %.

 Notre site syndical internet <https://cdc.cfe-cgc.fr/>

 Notre application Web : *L'Indispensable*

